



FNE 65 : des archives « pour éviter une perte de l'historique associatif et politique ». (Michel Geoffre)

TRES SEROLS - MONT-PERDU

M É M O I R E D ' A V E N I R

P A T R I M O I N E M O N D I A L





DIRECTION DU DEVELOPPEMENT LOCAL
DIRECTION DES ARCHIVES ET DES PATRIMOINES

Dossier suivi par Cédric BROET
Tél : 05-62-56-76-31

CONVENTION DE DEPOT

Dispositions relatives au dépôt des archives de la fédération d'associations France Nature Environnement des Hautes-Pyrénées

Entre

France Nature Environnement Hautes-Pyrénées sise 17 route de Pau 65000 Tarbes et représentée par son président en exercice, Renaud de Bellefon, ci-après dénommé le déposant

et

Le Département des Hautes-Pyrénées représenté par Monsieur Michel Pélieu, président du Département, agissant ès qualités en vertu de la délibération n° 8 du Conseil départemental en date du 27 avril 2015, ci-après dénommé le dépositaire

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1

Le déposant dépose aux Archives départementales des Hautes-Pyrénées, sous forme d'originaux, les archives dont il est propriétaire et dont un état succinct est annexé au présent contrat (annexe 1).

Article 2

Le dépositaire prend à sa charge les frais de transport, de conservation matérielle, de classement et d'inventaire des documents déposés.

Article 3

Le dépositaire assumera uniquement la responsabilité des documents répertoriés dans l'inventaire qui en sera dressé ultérieurement.

Article 4

L'inventaire des documents déposés sera établi en deux exemplaires minimum, dont l'un sera remis au déposant.

Article 5

Les documents faisant l'objet du présent dépôt seront librement communicables à l'exception des dossiers mentionnés en annexe 2. La communication de ces derniers reste soumise à l'autorisation écrite du déposant.

La communication des documents déposés reste libre aux membres du conseil d'administration de France Nature Environnement Hautes-Pyrénées.

Article 6

La reproduction est possible uniquement pour les documents devenus librement communicables selon les conditions fixées par l'article 5.

La reproduction des documents déposés reste libre aux membres du conseil d'administration de France Nature Environnement Hautes-Pyrénées.

Article 7

Tout prêt de documents pour exposition sera soumis à l'autorisation écrite du déposant.

Article 8

Le déposant désignera la personne habilitée à donner les autorisations prévues aux articles 5 et 7. Cette désignation devra être notifiée au dépositaire.

Article 9

Le déposant donne délégation au dépositaire pour donner ou non les autorisations prévues aux articles 5 et 7 dans le cas où il lui serait impossible de répondre dans un délai de trois mois.

Article 10

Le tri et le classement des documents incombent au dépositaire. Si nécessaire, le dépositaire établira la liste de documents dont il propose l'élimination et la soumettra au visa du déposant. Le déposant ne pourra s'opposer à l'élimination de documents qu'en raison de nécessités juridiques. En cas contraire, il pourra reprendre les documents dont l'élimination est proposée, cette faculté pouvant s'exercer dans un délai de trois mois, à l'expiration duquel le dépositaire sera habilité à procéder à l'élimination.

Article 11

Si le déposant souhaitait dénoncer le présent contrat, il devrait en donner avis au dépositaire par lettre recommandée. Cette dénonciation ne prendra effet qu'à l'expiration d'un délai de trois mois à partir de la date de réception de la dite lettre. La restitution des documents au lieu désigné par le déposant se fera à ses frais. Décharge sera alors donnée au dépositaire.

Ou vice-versa en cas de dénonciation par le dépositaire.

Article 12

Le déposant pourra être tenu de rembourser au dépositaire les dépenses engagées pour la conservation matérielle et le traitement des documents déposés. Le dépositaire pourra en outre faire exécuter à ses frais une opération de numérisation de tout ou partie des documents restitués.

Article 13

Les reproductions de documents déposés réalisées par les soins ou aux frais du dépositaire resteront la propriété de celui-ci. Leur communication sera soumise aux conditions imposées par l'article 5.

Article 14

En cas de dissolution de France Nature Environnement Hautes-Pyrénées, le présent dépôt sera automatiquement transformé en don

*Fait à Tarbes, le 2 mai 2023
en deux exemplaires originaux.*

Le déposant,



Renaud DE BELLEFON

Président de la fédération d'associations France
Nature Environnement des Hautes-Pyrénées

Pour le Président et par délégation,
Le directeur des Archives et des patrimoines



François GIUSTINIANI

Annexe 2

Etat des dossiers non librement communicables (conformément à l'article 5 de la convention de dépôt)

Cette liste est susceptible d'évoluer en fonction des dépôts complémentaires qu'effectuerait l'association.

- Tout dossier comportant des données personnelles (membres de l'association et des associations affiliées, dossiers relatifs aux objecteurs de conscience, dossiers de personnel et de stagiaires...=) ;
- Tout dossier contenant des informations d'ordre juridique liées à des procédures auprès de tribunaux ;
- Dossier relatif à la ligne THT France-Espagne ;
- Dossier UTN Nistos ;
- Dossier GFA Le Garagnoux ;
- Dossier Crèche parentale ;
- Dossier APENSUD ;
- Dossier Coopérative Bio Bigorre ;
- Dossier Ecologie Bigorre.

266 J - France Nature Environnement 65

SS-série	N° ordre	Objet	Dates
266 J	1	Climatisme-thermalisme, spéléo, spéléothérapie, souterrains, grottes (Madiran , Lortet, Médous, Sarrazin, Betharram, Jézeau, Labastide, Gargas, Fréchet-Aure, Saint-Pé), mines, eaux thermales	1983-2006
266 J	2	Tourisme montagne : documentation	1986-2002
266 J	3	Transports en commun, deux-roues, poids lourds, Kéolis	1984-1994
266 J	4	Zones humides, zones inondables, ZI Barbazan, PPRN, les tourbières : documentation (en majorité)	1995-2017
266 J	5	CR paysages et sites, CRPS (Collège Régional du Patrimoine et des Sites de Midi-Pyrénées), PNR (Parc régional naturel du Haut-Languedoc + Parc régional naturel des Grands Causses), ZPPAUP (hameaux d'estives de Goutets (Le Port-Ariège)), ZPPAUP (Sauveterre de Rouergue), réserves régionales, parcs naturels régionaux.	1994-2008
266 J	6	Tourisme local, régional, général : documentation essentiellement + quelques rapports	[1990-1999]
266 J	7	Toxiques, CEM, WIMAX, drainage, pesticides, pollutions, dioxine, vache folle, alimentation, nanos, biotechnologie, PCB ; 10 réponses sur la lutte contre les pollutions et les risques industriels = Principalement de la documentation	1995-2005
266 J	8	Gave de PAU : crues du gave, rivières réservées, contrat rivière, ZI Gave, Pollutions Penarroya, Metaleurop, Mitjavila, ruisseau Barriguère, Norsk Hydro Azote, Chaux de Bigorre, Seveso, Ferropem, Pechiney Bâtiment, aménagement RN 21, Assises de l'eau vallées du Gave 2016, décharge Agos-Vidalos, pisciculture Soulom, SAGE, Pragnères.	1994-2003
266 J	9	Gave de PAU : contrat rivière = dossier de travail	1999-2008
266 J	10	Elevages porcs (GAEC : Oroix, Gardères, Galan, Arné, Vidouze), volailles, bovins ; Abattoirs ; Parc animaliers ; CDSPA, Arcadie, Sica pyrénéenne, Grippe aviaire, Tremblante du bélier. Commission Faune sauvage et Captive (CDNPS), CDSPP (Commission départementale des Sites, perspectives et paysages = faune sauvage et captive)	1990-2000
266 J	11	CDH (Conseil départemental d'hygiène) : CR réunions ; Protection de l'environnement et des sols.	1999-2004
266 J	12	Santé, hôpital, produits toxiques, handicaps : essentiellement de la documentation	1993-2000
266 J	13	OGM Actions association UMINATE 65 (Union Midi-Pyrénées Nature Environnement 65 = association pour la protection de la nature) ; Débats publics en 65 tenus dans les Hautes-Pyrénées	2001

266 J	82	Dossiers d'associations affiliées à FNE-65 : statuts, adhésions directes, dossiers par associations (ARPA Louron, Habitat environnement carrières Hèches, Protection environnementale de la commune bastide de Trie-Sur-Baïse, Grand Tarbes écologie, Labarthe autrement, association solidaire pour l'environnement de Nestier, Association pour la sauvegarde et la défense des vallées de la Neste et de Nistos, Association de défense des propriétaires et du patrimoine paysager de Sers, Nature et Vie Bigorre, Les Miquelets du Louron, Association pour la défense la protection des vallées pyrénéennes de Saux et de la Géla, Cauterets devenir, Sepanso Bigorre-Pyrénées, Assication de défense des riverains de l'Alaric et de coteaux est, Collectif de soutien à l'agrobiologie et à la biodiversité des coteaux, Association du Val d'Azun pour la protection de l'environnement, la nature, de la défense des consommateurs du 65, Aragnouet Piau-Angaly à devenir, CPCA, Association Gravettes rives de l'Adour (AGRIA), Association pour l'ouverture au pastoralisme et aux randonneurs du Campbielh, Association aux bois nature Odos.	x
266 J	83	FNE-65 : statuts, règlement intérieur, dossier agrément, divers documents administratifs.	x
266 J	84	Quelques revues Objectifs Pyrénées : 1994-2014 (organe de l'ADEPFO et du CIDAP).	1994-2014
266 J	85	ENERGIES. Comité de liaison pour les énergies renouvelables (CLER ; Agence française pour la maîtrise de l'énergie (AFME) ; Commission énergie du département des Hautes-Pyrénées (PV de réunions) ; Taxes énergies ; Association Phébus Ariège (Centre énergies renouvelables) ; Dossier Ozone ; Revues Energie Plus (1994) ; Les énergies de la paix 1991 (revue européenne Biosphère) ; nombreux articles de presse.	1991-1994
266 J	86	Nucléaire. Réseau Sortir du nucléaire (revues, articles, communications, manifestations,...) ; UMINATE, revue Environnement 1987 ; Comité de soutien au russe Alexandre Nikitine ; autocollant Nucléaire ? Non Merci ; Association Agir pour l'Environnement ; Revue Energie et sécurité ; Association Les Amis de la Terre ; articles de presse et bulletins.	années 90 ?
266 J	87	Comité anti-nucléaire des Hautes-Pyrénées (CAN 65) ; Revue Braud dernières ; Appels de scientifiques français ; Collectif d'opposition à Superphénix ; Projet d'une centrale à Chooz ; Revue combat non-violent (commandant Cousteau) ; Incidents de la Hague ; Plan ORSEC-RAD : ou la vie à tous risques (dossier confidentiel) ; Textes d'Henri Meysonnet ; Accident de Harrisburg ; Centrale de Cattenom ; Plaquettes EDF ; Légitime défense, trimestriel ; Superpholix, journal des comités Malville ; Petit livre noir de l'uranium ; Rapport national de l'ANDRA 2002, 2004.	x



ESSELTE
PAYSAGES

115
PAYSAGES
Doc.

CIAPP
MONTAGNES
DE FRANCE
CULTURE
DOCUMENTS

CIAPP
MONTAGNES
DU MONDE
DOCUMENTS

266 J
48

266 J
49

266 J
50

266 J
51

266 J
52

266 J
67

266 J
68

266 J
53

266 J
54

266 J
55

266 J
56

266 J
57

266 J
58

266 J
59

266 J
60

266 J
61

266 J
62

266 J
60

266 J
61

266 J
62

266 J
63

266 J
64

266 J
65

266 J
66

266 J
67

266 J
68

266 J
69

266 J
77

266 J
78

266 J
79

266 J
80

266 J
81

266 J
82

266 J
83

266 J
84

Books and documents on a shelf.

Books and documents on a shelf.



UNIVERSITÉ DE PARIS I - PANTHÉON SORBONNE

THÈSE DE DOCTORAT EN GÉOGRAPHIE
(NOUVEAU RÉGIME SELON L'ARRÊTÉ DU 23/11/1988)

POUR UNE APPROCHE GÉOGRAPHIQUE DE LA GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS

Les rapports Etat/Collectivités Locales dans les Hautes-Pyrénées

Thèse présentée par :
Emmanuelle LE DORLOT

Sous la direction de :
Madame Nicole MATHIEU
Directeur de recherche au CNRS
U.M.R. LADYSS
Université de Paris I

Rapporteurs :

Monsieur Albert TAUVERON
Maître de conférence à la retraite
Habilité à diriger des recherches
Université de Grenoble

Monsieur Yves GUERMOND
Professeur de géographie
Université de Rouen

ANNÉE UNIVERSITAIRE 1997 - 1998

à

Monsieur GEOFFRE
10, rue de la liberté
65460 BOURS

En remerciement de m'avoir accueillie, d'avoir répondu à mes questions à propos de la gestion des déchets ménagers dans les Hautes-Pyrénées, sujet de ma thèse de doctorat en géographie et de vos encouragements, j'ai le plaisir de vous annoncer que, suite à la soutenance du 25 juin 1998 à laquelle j'ai regretté que vous ne puissiez venir, j'ai obtenu la mention "très honorable avec les félicitations du jury à l'unanimité".

Je suis actuellement à la recherche d'un emploi dans ce secteur des déchets ménagers, plus particulièrement dans le domaine de la communication, des relations publiques auprès des élus locaux ou de la population. Seriez-vous à même de me conseiller voire de m'aider dans cette recherche ? Je vais sans doute venir dans les Hautes-Pyrénées vers la fin du mois d'août. Je profiterais de cette venue pour vous apporter un exemplaire de ma thèse.

En espérant vous revoir bientôt, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations les plus distinguées.



Emmanuelle LE DORLOT

INTERSTITIAL LAW-MAKING IN PUBLIC INTERNATIONAL LAW

A Study of
Environmental
Impact Assessments

Viviane Meunier-Rubel

BRILL | NIJHOFF

This book is based on the author's award winning doctoral dissertation which received the Yale Law School's Ambrose Gherini Prize for best paper in the field of international law (2018)

∴

Pour les salamandres d'aujourd'hui et demain !

